

Renseignements relatifs à la déclaration 2035 pour l'exercice - ANNEE

Nom Prénom N° adhérent :

Nom du cabinet conseil : Nom du responsable
 N° du dossier : de votre dossier :

Avez-vous cessé votre activité au cours de l'année ? oui à quelle date ?

Evènements exceptionnels intervenus au cours de l'exercice : _____

Etes-vous salarié(e) par ailleurs ? oui non

Etes-vous bénéficiaire d'exonération : ACCRE ZFU ZRR
 Autres : _____

LOCAUX PROFESSIONNELS (mettre une croix dans la case correspondante)

Lieu (x)	Propriétaire		Locataire	Utilisation gratuite	% d'utilisation professionnelle	Certains frais afférents à des locaux sont-ils mixtes ? (loyers, assurances, edf, téléphone...)
	Local inscrit au patrimoine professionnel	Local non inscrit au patrimoine professionnel				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		oui : <input type="checkbox"/> non : <input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		oui : <input type="checkbox"/> non : <input type="checkbox"/>

FRAIS MIXTES

NATURE DES FRAIS OU IMMOBILISATIONS A USAGE MIXTE	Total de la dépense	% professionnel	Montant déduit sur la déclaration 2035	Montant de la réintégration comptable	Réintégration fiscale
Loyer et charges de copropriété					
Location de matériel et de mobilier					
Entretien et réparations					
Eau, chauffage, électricité					
Assurances (hors véhicules)					
Fournitures de bureau, poste, téléphone					
Quote-part frais de repas non déductible					
TOTAUX					

Nom :

Année :

Prénom :

N° adhérent :

DIVERS A REINTEGRER - Détail de la ligne 36 CC

NATURE DE LA CHARGE	Total de la dépense	% professionnel	Montant déduit sur la déclaration 2035	Montant de la réintégration comptable	Réintégration fiscale
CSG & CRDS					
Loi Madelin					
Autres frais financiers et agios					
Intérêts d'emprunt (hors véhicules)					
Plus Value à Court Terme réintégrée					
Moins Value (quote-part privée)					
Autres impôts					
Frais de comptabilité et d'adhésion à l'Association Agréée					
TOTAUX					

CSG - CRDS déductible et non déductible

Veuillez indiquer la répartition entre part déductible et non déductible ci-dessous :

CSG déductible (a)	CSG et CRDS non déductible (b)	Total CSG et CRDS (=a+b)

→ Si, dans votre comptabilité, vous répartissez la part déductible et non déductible de la CSG au moment des versements des cotisations URSSAF, les rubriques remplies ci-dessus nous suffisent.

→ Si vous enregistrez l'intégralité des versements URSSAF dans la rubrique "Charges sociales personnelles obligatoires", veuillez compléter les rubriques suivantes :

• **1 . Charges sociales personnelles obligatoires**

Report (total colonne 33) du tableau des dépenses (A)	Total CSG et CRDS déductible et non déductible (B)	Charges sociales personnelles obligatoires (hors CSG et CRDS) (= A - B)	Contrôle de la ligne BT de la déclaration 2035 page A

• **2 . CSG déductible**

Csg déductible (a)	Contrôle de la ligne BV de la déclaration 2035 page A

• **3 . CSG et CRDS non déductible**

CSG - CRDS non déductible (b)	à reporter sur votre tableau de passage le cas échéant

Nom :

Année :

Prénom :

N° adhérent :

VEHICULE(S) AUX FRAIS REELS

Que vous soyez locataire ou propriétaire, vous devez remplir l'ensemble des rubriques.

Véhicule n°1			Véhicule n°1		
Propriétaire : Patrimoine	privé <input type="checkbox"/>	professionnel <input type="checkbox"/>	Propriétaire : Patrimoine	privé <input type="checkbox"/>	professionnel <input type="checkbox"/>
% d'utilisation professionnelle	<input type="text"/> %		% d'utilisation professionnelle	<input type="text"/> %	
Plafonnement de l'amortissement (1)	<input type="text"/> 18 300 €	<input type="text"/> 9 900 €	Plafonnement de l'amortissement (1)	<input type="text"/> 18 300 €	<input type="text"/> 9 900 €
Leasing ou crédit-bail :	Valeur initiale du véhicule	<input type="text"/>	Leasing ou crédit-bail :	Valeur initiale du véhicule	<input type="text"/>
	Date de début du contrat	<input type="text"/>		Date de début du contrat	<input type="text"/>
	Durée du contrat	<input type="text"/>		Durée du contrat	<input type="text"/>

(1) IMPORTANT : Le nouveau plafond fixé à 9900€ s'applique aux véhicules émettant plus de 200 g de CO² par Km, pour les seuls véhicules mis en circulation après le 1er juin 2004 et acquis à compter du 1er janvier 2006. Ce nouveau plafond s'applique également pour déterminer la part des loyers à réintégrer, conformément à l'article 39-4 précité, en cas d'opération de crédit bail ou de location.

Nature de la réintégration	Véhicule 1		Véhicule 2	
	Total de la dépense	Réintégration fiscale	Total de la dépense	Réintégration fiscale
Amortissement supérieur au plafond				
Part privée des amortissements déductibles				
Crédit bail supérieur au plafond				
Part privée des loyers (crédit bail) déductibles				
Part privée des autres frais de véhicules (hors intérêts d'emprunt)				
Part privée des intérêts d'emprunt sur véhicules				

Dépenses et recettes professionnelles et d'exploitation

Détail ligne 32 (BP) "Pertes diverses" :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Détail ligne 6 (AF) "Gains divers" :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Détail ligne 43 (CL) "Divers à déduire" :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nom :

Année :

Prénom :

N° adhérent :

SPECIAL MEDICAUX

Quelle est votre situation par rapport à la convention ?

Conventionné C 1

Conventionné C 2

Conventionné C 3 (dépassement permanent)

Conventionné C 3 (Honoraires libres)

Vous devez opter soit pour les avantages liés à l'adhésion, soit pour la déduction dite "Groupe III et 3%"

Base de référence des calculs

Conforme au relevé SNIR ? oui non Si non, montant du relevé SNIR :

Si vous avez opté pour la déduction forfaitaire de 2%, montant :

En cas d'installation dans l'année, veuillez préciser la date :

PREVENTION DES DIFFICULTES ECONOMIQUES

ELEMENTS INDISPENSABLES POUR ETABLIR VOTRE DOSSIER D'ANALYSE ECONOMIQUE

Prélèvements personnels	<input type="text"/>	Apport personnels	<input type="text"/>
Versements SCM	<input type="text"/>	Emprunt : montant emprunté dans l'année	<input type="text"/>
Emprunt : capital remboursé dans l'année	<input type="text"/>	Acquisitions d'immobilisations (prix d'achat)	<input type="text"/>
Totaux	<input type="text"/>	Totaux	<input type="text"/>

Connaissez-vous des difficultés économiques ou financières qui vous placent dans une des situations suivantes :

Difficultés de trésorerie

Procédure de sauvegarde Si oui, laquelle :

Autres :

TABLEAU DE PASSAGE

Ce tableau est à compléter en cas d'écart entre le résultat fiscal et le résultat comptable

(A) Recettes professionnelles	<input type="text"/>
(B) Dépenses professionnelles	<input type="text"/>
(C) Résultat comptable (A)-(B)	<input type="text"/>

(D) Déclaration 2035, ligne 46 ou 47, résultat fiscal	<input type="text"/>
--	----------------------

(E) ECART = (C) - (D) →		Explications
Nom du poste	(+) à rajouter	
	(-) à diminuer	

Les écarts constatés entre le résultat comptable et le résultat fiscal proviennent le plus souvent de modifications apportées entre le tableau récapitulatif et la déclaration 2035. Il s'agit, notamment de recettes ou de dépenses, ajoutées ou retranchées ne figurant pas sur votre tableau récapitulatif (exemples : indemnité kilométrique, dépenses payées par un compte personnel, déduction forfaitaire, montants reportés aux rubriques "divers à réintégrer" ou "divers à

Sous total	(1)	(2)	
Total = (E) + (1) - (2)			<i>Doit être égal à 0</i>